

s'acquittèrent heureusement de leur mission (1). Il y a lieu de croire que l'accord, cette fois, fut d'assez longue durée. Quand nous retrouvons, en 1274, l'abbé de Savigny et l'archevêque de Lyon, les rapports entre eux sont devenus d'autant plus faciles que l'archevêque est frère de l'abbé. Cependant il subsiste toujours entre les deux pouvoirs une défiance instinctive. L'abbé de Savigny (Amédée de Villeneuve) fournit à cette date, à son frère, un corps de troupes assez considérable pour l'aider à garder la ville de Lyon pendant le Concile qui y était alors réuni ; mais c'est en stipulant soigneusement que ce secours ne pourra donner lieu à aucun droit nouveau pour l'archevêque (2). D'autres secours fournis en 1277 et 1279 furent l'objet de semblables restrictions (3).

#### 4. Villars.

C'est à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle seulement que nous voyons des luttes s'établir entre l'Église de Lyon et les seigneurs de Villars.

En 1274, 1277, 1279, l'archevêque de Lyon nous apparaît ainsi guerroyant contre le seigneur de Villars et recevant contre lui des secours de l'abbé de Savigny (4).

Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (1304) un accord vint

(1) Cartulaire ci-dessus cité, Notice sur Savigny, p. xcvi.

(2) V. Cart. d'Ainay et de Savigny, t. I. — Notice sur Savigny, p. cu et charte n° 956. — 12 nov. 1274. Subsidium Domini Archiepiscopi.

(3) V. Cart. ci-dessus cité, charte n° 957. — 19 août 1277. Subsidium Domini Archiepiscopi — *Gallia chr.*, t. IV (Église de Lyon), col. 151.

Sur le secours fourni en 1279, V. Cart. déjà cité, Notice sur Savigny, p. civ.

(4) Les secours que nous venons de voir fournir aux archevêques par les abbés de Savigny étaient en grande partie fournis contre les sires de Villars.